

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : **24 février 2021**

Date d'affichage : **24 février 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 5.7/2021-005

OBJET : C.C.M.S.L. MODIFICATION DES STATUTS

François DEYSSON informe le conseil municipal

- ▶ Que toute modification des statuts de Moret Seine et Loing doit être adoptée par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-17 du C.G.C.T,
- ▶ Que celle-ci interviendra après notification de la délibération de Moret Seine et Loing à chacune de ses communes membres,
- ▶ Le conseil municipal de ces dernières dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la rédaction des nouveaux textes.
- ▶ À défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes est réputée favorable.

François DEYSSON précise que les principales modifications portent sur des points techniques comme

- ▶ Le territoire communautaire à la suite de la naissance de deux communes nouvelles (Moret-Loing et Orvanne et Villemaréchal-Saint Ange le Vieil),
- ▶ La composition du conseil communautaire.

François DEYSSON précise enfin que le bureau communautaire qui s'est réuni le 3 décembre 2020 s'est prononcé favorablement sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux statuts de la communauté de communes Moret-Seine et Loing.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,

Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021

Le maire, François DEYSSON